



Compte-rendu

Réunion de CLE du Boulonnais

07 mars 2017

Membres présents :

M. Duverlie – Veolia
M. Dufay – Maire de Belle et Houlefort
M. Bailly – Maire de Samer
Mme Froissart – DGS Mairie de Desvres
Mme Revel – Sous-Préfecture
M. Fasquelle – AFB SD62
M. Lorge – 6^{ème} section de wateringues
M. Merlot – FDAAPPMA
M. Maury – DDTM 62
M. Parenty – Président de la CLE
M. Barré – Maire de Beuvrequen
M. Bracq – Maire de Wissant
M. Tétard – Région Hauts de France
M. De Lauriston – SDPPR62
M. Lejeune – DREAL Nord Pas de Calais
M. Joly – Maire de Ferques
M. Lemaire – AEAP
Mme Lemaire – AEAP
Mme Longavesne – AEAP
M. Dubaille – Conservatoire du Littoral
Mme Barbet – Symsageb

Membres ayant donné pouvoir :

M. Ruelle – Maire de Wimereux
M. Chochois – CD 62
M. Godefroy – CAB
Mme Telliez – Maire de Hardinghen
M. Leleu – CCDS
M. Pécron – Maire de Desvres
M. Callewaert – Maire de Camiers

Ordre du jour :

- Validation de la cartographie des cours d'eau du Boulonnais
- Validation du rapport d'évaluation du SAGE du Boulonnais 2015 et 2016
- Validation des objectifs 2017 de la CLE
- Election des membres du bureau de la CLE
- Points d'information

Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation Powerpoint
- Convention de prêt pour les panneaux de communication

Discussion :

M. Maury (DDTM 62) intervient pour préciser que la cartographie des cours d'eau servira en premier lieu à distinguer ce qui relèvera de l'application de la compétence GEMAPI, de ce qui n'en relèvera pas. La vigilance des services portera surtout sur le déclassement des cours d'eau qui sera éventuellement proposé. Ce qui n'est pas classé à ce jour pourra toujours faire l'objet d'un classement au moment de la révision de la carte. Il remercie d'ailleurs tous les acteurs institutionnels et de terrain qui ont contribué à l'élaboration de cette carte.

M. Parenty demande s'il y a des remarques. En l'absence, la cartographie des cours d'eau est validée par la CLE. Celle-ci sera transmise à la DDTM 62 ainsi que les compléments apportés par l'AFB en février 2017, pour finalisation et approbation définitive.

Concernant le rapport d'évaluation du SAGE du Boulonnais sur les années 2015 et 2016, **M. Lejeune** (DREAL) précise que certaines données n'ont pu être transmises en raison de l'absence d'outil centralisé et informatisé. Cela devrait s'améliorer dans le futur car un agent a été recruté dans ce but il y a 3 mois. Ainsi, des données tels que la conformité des rejets ICPE seront rendues disponibles.

M. Duverlie (Veolia) apporte quelques précisions concernant les SPANC du territoire et l'usine d'eau potable de Wierre au Bois. Concernant la CAB, la DSP reprend les contrôles d'ANC. De l'ordre de 1000 installations ont été contrôlées, il en reste 1500 environ. Concernant les autres intercommunalités et les communes ayant la compétence ANC, il n'y a pas de programme de contrôles systématiques défini, seules des opérations ponctuelles sont réalisées en cas de vente ou à l'occasion de la construction d'une installation neuve ou d'une réhabilitation. Les travaux de l'usine de potabilisation de Wierre au Bois seront finalisés pour la fin de l'année, les premiers essais seront réalisés à partir de novembre 2017.

M. Fasquelle (AFB) s'interroge sur les raisons des non-conformités des unités de distribution d'eau potable et sur la communication éventuelle qui a pu être faite pour informer la population.

M. Duverlie (Veolia) précise que des affichages ont été faits en Mairie. Les dépassements concernaient des paramètres chimiques ou bactériologiques.

M. Lorge (6^{ème} section de wateringues) demande à ce que la communication soit plus fréquente et plus claire auprès des agriculteurs pour réduire l'utilisation des phytosanitaires et connaître les aides disponibles dans ce contexte.

M. Maury (DDTM62) répond notamment que des communications régulières sont faites dans les journaux agricoles. Il ajoute également que la phase 3 des ORQUE sur les captages de Tingry, Le Molinet et Doudeauville sont à lancer rapidement.

M. Parenty précise que le recrutement d'un animateur ORQUE est en cours au sein de la CAB afin de lancer cette 3^{ème} phase.

M. Lemaire (AEAP) demande à ce que l'indicateur présentant les profils de vulnérabilité des eaux de baignade soit passé au vert plutôt qu'au orange, car même s'ils doivent faire l'objet d'une révision, ils ont tout de même été réalisés pour toutes les communes du Boulonnais. Il rappelle également qu'il est nécessaire d'assurer une solidarité amont-aval sur le bassin versant, car un cours d'eau en mauvais état contribue à des plages dégradées.

M. Dubaille (Conservatoire du Littoral) précise que 4 concessions de production conchylicole ont été installées à Dannes depuis quelques années, et que cela ne se retrouve pas dans le rapport d'évaluation en termes de classement.

M. Lemaire (AEAP) répond qu'il faut d'abord un certain nombre d'années de cumul de données pour établir le classement d'une zone. Cela devrait donc être bientôt le cas pour la zone de Dannes. Il ajoute également que les ¾ des sites voient une dégradation progressive de qualité et qu'il est urgent d'agir sur la qualité des masses d'eau continentales et littorales.

Concernant la partie sur la gestion des écoulements, **M. Maury** (DDTM 62) rappelle que tous les PCS doivent être rédigés sur les communes qui le nécessitent pour pouvoir présenter un PAPI complet. A titre informatif, il annonce également que M. Le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer fera une réunion d'information auprès des Elus des communes concernées par le PPR Littoral le 16 mars prochain à 18h. Les invitations vont être envoyées incessamment sous peu.

M. Bracq (Maire de Wissant) souhaite aborder le sujet du ruissellement et de l'érosion des sols. Il craint que cette thématique non gérée à l'heure actuelle, devienne très problématique car les événements sont de plus en plus fréquents. La question de la responsabilité des Elus se pose, notamment lorsque

des coulées de boues se produisent sur une départementale traversant le village. C'est le cas par exemple à Hervelinghen.

M. Lemaire (AEAP) ajoute qu'un diagnostic est nécessaire au préalable afin d'identifier toutes les causes possibles de ces débordements ou coulées.

M. Parenty répond que le sujet de l'érosion / ruissellement a été abordé à plusieurs reprises au sein du comité syndical du Symsageb, notamment pour viser le recrutement d'un animateur sur le sujet. Ces demandes sont restées vaines puisque la volonté politique n'a pas validé cette proposition. Le Symsageb ne dispose toujours pas des moyens à agir sur le sujet.

M. Lorge (6^{ème} section wateringues) demande pourquoi la Slack ne figure pas dans la liste des PPR.

Mme Barbet répond que la Slack ne fait pas l'objet de démarche PPR inondations. Cette démarche est particulièrement utile sur les secteurs dont l'urbanisation est importante.

Sur le thème de la communication, il est demandé à ce que les panneaux thématiques d'information réalisés puissent faire l'objet de prêt auprès des communes, collectivités et infrastructures scolaires qui le souhaitent.

Mme Barbet propose d'établir une convention de prêt « type » pour formaliser les dates de prêt et lieu d'exposition. Cette convention type est fournie en annexe à ce compte rendu.

Concernant l'élection des membres du bureau, la CLE a élu les membres suivants : M. Bailly (CCDS), M. Joly (CCT2C), M. Derrar (PNRCMO), M. Dufay (Maire Belle et Houllefort), M. Barré (Maire Beuvrequen), Mme Telliez (Maire Hardingen), ainsi qu'une personne supplémentaire qui sera conviée en fonction du thème/dossier traité.

M. Parenty propose que les dates de réunions soient programmées à l'avance, et que celles-ci soient annulées si aucun dossier ne nécessite d'être traité par le bureau de la CLE.

Concernant la révision du SAGE du Boulonnais d'ici 2019, **M. Lejeune** (DREAL) précise de ne pas sous-estimer le travail à réaliser, en raison notamment de certaines zones à identifier telles que les ZEE et la sous catégorisation des Zones Humides.

M. Parenty évoque le sujet de la GEMAPI. A ce jour, aucune EPCI n'a délibéré. Des réunions d'information auprès des Présidents d'EPCI ont été menées par le Symsageb, et un courrier a également été transmis courant janvier 2017 pour connaître le positionnement des EPCI par rapport à un transfert, une délégation ou une prise de compétences totale ou partielle de la GEMA et de la PI. Il s'agit d'un sujet important car les délais sont courts et les décisions non sans conséquence pour l'organisation du territoire. Il rappelle que le Symsageb dispose déjà des compétences et des moyens techniques pour continuer de mettre en œuvre la GEMA et la PI. Il rappelle également que la problématique Erosion / Ruissellement est à traiter en dehors de la GEMAPI car non reprise dans les textes.

M. Maury (DDTM 62) ajoute que la taxe n'est pas obligatoire, et qu'en cas de mise en place, elle est plafonnée à 40€/an/hab maximum. Il rappelle également que les crédits de l'Etat seront prioritaires sur les territoires organisés en EPAGE/EPTB disposant d'un territoire de SAGE.